

ETAT INDIQUANT LE NOMBRE D'ENDROITS OÙ L'ON A VOTÉ POUR ET CONTRE "L'ACTE DE TEMPÉRANCE DU CANADA" DEPUIS 1878. ET LE RESULTAT DE LA VOTATION DANS CHAQUE CAS—*Fin.*

ENDROITS.	VOTES INSCRITS.		MAJORITÉ.	
	Pour.	Contre.	Pour.	Contre.
1890.				
Portland, N.-B.	124	558		434
1891.				
Charlottetown, I.P.-E.	686	700		14
Charlotte, N.-B.	1,785	855	930	
1892.				
Drummond, Qué	505	1,010		505
Northumberland, N.-B.	1,780	1,561	219	
Saint-Jean (comté), N.-B.	556	715		159
1893.				
Brome, Qué	1,207	1,073	134	
1894.				
Charlottetown, I.P.-E.	734	712	22	
Chicoutimi, Qué	147	1,224		1,177
1895.				
Nil				
1896.				
Westmoreland, N.-B.	2,720	2,443	277	
1897.				
Charlottetown, I.P.-E.	673	786		113
Portneuf, Qué.	331	876		545
1898.				
Nil				
1899.				
Brome, Qué	1,151	1,683		532

La mesure est appliquée dans 28 circonscriptions. Elle a été proposée aux suffrages populaires quatre fois à Frédéricton, N.-B., et approuvée chaque fois. Elle fut proposée quatre fois à Westmoreland et adoptée chaque fois; proposée six fois à Charlottetown et adoptée trois fois, puis rejetée la quatrième et adoptée de nouveau la cinquième et rejetée la sixième fois. Elle fut proposée quatre fois à Lambton, adoptée la première,